

GUIDE DES AIDES AUX ÉTUDIANT(E)S

Aides du Département du Pas-de-Calais



Vous avez entre 18 et 25 ans ou 16 ans et en contrat d'apprentissage ?

Le **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)** est à votre portée. Le FAJ est un dispositif financé et géré par le Conseil Départemental. Il vous permet de constituer avec un référent un dossier de demande d'aide financière pour réaliser votre projet d'insertion si vous êtes en difficulté.

Retrouvez le FAJ dans les aides ci-dessous.

Pour connaître les démarches à suivre concernant le FAJ, rendez-vous sur pasdecalais.fr ou flashez le QR-Code



Emploi et orientation

Vous cherchez un emploi, une formation ?

L'aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale vous concerne. Ce dispositif du Département du Pas de Calais (FAJ) vous facilite l'achat de vêtements et de matériel de travail, le coût de formation, les frais de restauration, d'hébergement. www.pasdecalais.fr

Vous êtes demandeur d'emploi et avez un projet professionnel validé et vous souhaitez réaliser une formation, rechercher un emploi ou même faire garder vos enfants, passer le permis de conduire... ?

L'aide à la mobilité vous soutient. Cette aide du FAJ vise à couvrir, tout ou une partie des frais engagés par l'assuré lorsqu'il se déplace dans un lieu éloigné de son domicile, à l'occasion des situations suivantes : Recherche d'emploi, reprise d'emploi... www.pasdecalais.fr

Vous êtes étudiant et recherchez un emploi ?

- Des emplois de tuteurs étudiants créés pour vous, retrouvez les postes sur univ-artois.fr ou jobaviz.fr

- Des plateformes de recherche de jobs :
 - > l4m.fr
 - > news.mlpa.fr

les Crous



- La Mission locale est là pour toi
 - > Maison de l'Emploi et des Métiers news.mlpa.fr
 - > 1jeune1solution.gouv.fr
 - > Services civiques – 03.21.58.15.50
 - > Ville d'Arras – pour une demande de stage / jobs étudiants/ alternance : drh-recrutement@ville-arras.fr



Vous vous questionnez sur votre orientation ?

- La Maison de l'Emploi et des Métiers est là pour vous aider – jeunes@mlpa.fr
- Le Service Cap Avenir de l'Université d'Artois vous attend – capavenir-arras@univ-artois.fr
- Proch' Orientation vous écoute et vous conseille – prochorientation.fr
- Le Centre d'Information et d'Orientation vous accompagne – cio.arras@ac-lille.fr

Alimentation

Vous rencontrez des difficultés pour vous nourrir ?

L'aide à la subsistance et à la solidarité est là pour vous. Le Conseil Départemental (FAJ) peut vous permettre ponctuellement de couvrir vos besoins alimentaires. www.pasdecalais.fr



- Le CROUS propose depuis le 25 janvier 2021, 2 repas par jour pour un euro. Pour en bénéficier, il suffit d'activer son compte izly. www.izly.fr

Il existe également plusieurs associations caritatives pouvant vous aider :

- Petit marché Arrageois – 09 83 03 82 54
- La brique – 07 68 38 97 43
- Secours populaire – 03 21 71 43 19
- Restos du cœur – 03 21 24 47 95
- Entraide et responsabilité – 06 41 98 83 41



2021
2022

#GrandArrasSolidaire



Santé

Prenez soin de vous !

→ Des dispositifs existent :

Numéros d'urgences

- Samu social : 115
- Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23
- Croix-Rouge écoute : 0 800 858 858

Cellule d'écoute étudiants – 03 91 20 34 27

Le chèque psy : 3 consultations auprès d'un psychologue sans avance de frais. Pour en bénéficier, vous devez nécessairement consulter un médecin généraliste qui se chargera d'établir une prescription pour des séances chez un psychologue ou un psychiatre

Le service Fil santé jeunes : Médecins et psychologues vous répondent – www.filsantejeunes.com

Point Accueil Ecoute Jeunes : ne restez pas en difficulté, appelez ! – 03 21 23 00 21

Service de prévention du département du Pas de Calais – 03 21 21 62 33 / cpf. arras@pasdecalais.fr

Un centre médico-psychologique pour adultes : vous avez 18 ans et êtes arrageois(e) ? Ce centre vous propose un suivi avec des psychiatres, psychologues, assistance sociale et infirmiers en toute gratuité – 03 21 21 19 89 / 03 21 21 19 90

Le centre de dépistage anonyme et gratuit – 03 21 21 14 24

Besoin d'une aide ou d'une écoute ?

> 03 91 20 34 27

> ou rendez-vous sur le site du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : santepsy.etudiant.gouv.fr →



Service santé de l'Université d'Artois – 03 21 60 60 29
ou www.univ-artois.fr

Logement

Vous n'avez plus de logement ou vous avez besoin d'accompagnement pour emménager ?

Les aides liées à l'accès ou au maintien dans le logement du FAJ vous supportent dans le règlement des cautions, du premier loyer de votre logement, son amélioration mais aussi pour l'équipement de première nécessité. www.pasdecalais.fr

Différents dispositifs existent comme :

- Cellule logement de la ville d'Arras – 03 21 50 50 50
- Logement d'urgence : veille sociale – 115
- Maison Diocésaine – 03 21 21 40 00
- Plateforme logement des jeunes 4 AJ – 03 21 71 92 97
- Pôle SIAO : si vous êtes majeur(e) et que vous rencontrez des difficultés d'hébergement ou de logement, le SIAO Square Saint Jean à Arras est là pour vous aider – 03 21 59 99 09



Toutes les aides liées au logement sont traitées par le Fonds Solidarité Logement (FSL). Votre demande doit être liée à votre projet. Elle sera examinée par une commission locale.



Aides financières

Un problème de bourse ?

- La demande de révision du droit à bourse – messervices.etudiant.gouv.fr
(Suivi du dossier social étudiant (DSE)) →



Une urgence ?

Le Crous aide les boursiers et non boursiers !

- L'aide d'urgence du Crous : elle est accessible aux boursiers, aux non boursiers et aux étudiants internationaux sur la base d'une enquête sociale. Rendez-vous sur crous.fr

Numéro national dédié aux aides : 0 806 000 278



Social



Vous êtes en situation de rupture familiale, vous avez pris votre autonomie ?

- Mairie
6 place Guy Mollet à Arras – 03 21 50 50 50
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Arras
62 rue des 3 visages à Arras – 03 21 50 50 10

L'aide à la subsistance et à la solidarité est là pour vous. Le Conseil Départemental (FAJ) peut vous permettre ponctuellement de :

- Faire face aux situations d'urgence
 - Attendre l'ouverture d'un droit
 - Faire face à un accident de la vie
- www.pasdecalais.fr

Matériel informatique



Vous manquez de matériel informatique pour réussir votre parcours scolaire ou étudiant ?

▪ Pour les scolaires et étudiants, il faut se rapprocher de l'établissement d'enseignement au niveau du service de la vie scolaire ou de la vie étudiante. Ces derniers prendront en charge votre demande et y répondront au mieux.

Vous avez un besoin de formation au sujet de l'utilisation de l'informatique ?

- L'Association « Iteach » intervient autour des carences numériques – iteach@outlook.fr

Violences conjugales et intrafamiliales



Vous êtes victimes de violences ? Libérez-vous, parlez-en !

- Conseil Départemental du Pas de Calais : bit.ly/2M20xBX
- Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23
- Arravonslesviolences.gouv.fr – ou par téléphone 3919 et par sms 114
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - 03 21 23 27 53
- France Victimes 62 : 03 21 71 62 00
- Service d'Accueil de jour du coin familial : 03 21 51 04 40
- Enfance en danger : 119

> En cas de danger grave et imminent composez le 17 ou rendez-vous dans un commissariat.

Retrouvez tous les renseignements sur les aides aux étudiants en vous rendant sur :

